



CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 20 décembre 2018

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire - MENJ, DGESCO
- Monsieur Jean-Marc HUART, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Guillaume PREVOST, Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-direction de la gestion des carrières, secrétariat général, DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports, représentée par Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport, Direction des Sports
- Monsieur Gilles GUENEHERVE, Directeur des Sports, Ministère des Sports, représenté par Monsieur Stéphane ZIMMER, bureau DSB1, Direction des Sports
- Madame Nathalie CUVILLIER, adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, chargé de mission, bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des relations avec les fédérations multisports et affinitaires
- Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS, représentée par Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS
- Madame Corinne REPERT-MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Monsieur Gilles RODIA, élu des AS, Lycée A. et L. Lumière, La Ciotat
- Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne
- Monsieur Florent KUNZELMANN, élu des AS, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS - SE/UNSA
- Madame Véronique HERVIOU, Membre conseiller PEEP
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale FCPE

Etaient excusés :

- Monsieur Dominique BUSSERAU, Président de l'Assemblée des Départements de France, représenté par Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Gilles SOUMARE, Proviseur de la Cité scolaire Voltaire, Paris 11^e
- Melle Astrid POLESE, représentante des élèves, CNVL, Académie de Lyon

I) Ouverture par Alexandre Grosse, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

Alexandre Grosse remercie l'assemblée, accueille la nouvelle directrice nationale de l'UNSS, Madame Nathalie Costantini, qui a pris ses fonctions depuis 3 mois, à l'occasion de la Journée Nationale du Sport Scolaire 2018, et souligne 3 chantiers importants pour le MENJ :

1. La candidature de l'UNSS à l'organisation des School Summer Games 2022
2. Les relations entre l'UNSS et le MENJ à formaliser avec une convention pluriannuelle d'objectifs
3. Le souhait de resserrer et favoriser les liens entre le MENJ, l'UNSS et le ministère des sports pour mieux suivre la gestion et les actions de l'association

Nathalie Costantini, Directrice nationale de l'UNSS est ravie de présenter ce CA avec l'équipe de collaborateurs qui portent les dossiers au quotidien.

Depuis sa prise de fonction plusieurs colloques, réunions politiques, séminaires, communications avec mise en avant des jeux olympiques et paralympiques 2024 qui prouvent l'importance en nombre au moins des moments d'échanges et de réflexions toujours autour du sport et de la pratique physique. Un seul regret que le sport scolaire ne soit jamais cité.

Cela doit nous inciter à davantage de lisibilité et de visibilité et à réfléchir dans cette instance notamment aux meilleures solutions pour donner toute sa place au sport scolaire.

L'UNSS a à cœur de travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain mais aussi à chacun des niveaux du système, que ce soit au niveau des chefs d'établissements grâce à la mise en place de commissions académiques et d'une commission nationale des chefs d'établissements, au niveau des inspecteurs d'académie comme des recteurs.

Un effort est à faire pour valoriser le sport scolaire comme outil au service des politiques éducatives (langues vivantes étrangères, politique de l'orientation, santé...) et comme premier temps d'engagement volontaire ; il faudra par ailleurs poursuivre le travail engagé côté fédération sportive.

Un changement d'échéancier quant aux instances sera proposé prochainement pour finaliser les instances de l'année en cours (dernier CA en novembre).

II) Déclarations liminaires

Denis Lecamp, élu des AS

« Nous sommes heureux de participer à ce CA qui va se dérouler au complet ou presque contrairement au CA d'avril en raison des problèmes de transport.

Ce CA est la première instance présentée par Mme Costantini, notre nouvelle directrice de l'UNSS et nous lui souhaitons la bienvenue.

Ce CA est par ailleurs la première instance nationale depuis l'assemblée générale du 1er juin 2018, AG qui nous a profondément marquée et dont le déroulement a vivement fait réagir la profession. 5000 pétitions sur le sujet attendent toujours d'être remises au Ministre de l'Education Nationale, président de l'UNSS, à l'occasion de l'audience que nous avons demandée début novembre.

La décision de l'augmentation importante du prix du contrat licence, sans que l'ensemble de la profession est été consultée au préalable a été très mal acceptée. Les réactions des animateurs d'AS lors des AG UNSS de rentrée n'ont pas été des plus sereines. Il nous a fallu expliquer que lors de l'AG, le vote à bulletin secret demandé par une partie des participants a été refusé par le représentant du Ministère de l'EN, annoncer également que les élus ont refusé de prendre part à ce vote et que les représentants des chefs d'établissement, des cadres régionaux de l'UNSS ont voté en faveur de cette augmentation !!! Imaginez les discussions avec nos présidents d'AS lors du retour dans les établissements.

Ce CA est donc une bonne occasion de tourner la page. Comptez sur nous pour être toujours attentifs, constructifs et vigilants pour que chaque instance soit un moment privilégié pour faire de l'UNSS un service public de développement du sport scolaire, soit accessible et réponde aux attentes de tous nos élèves.

Ainsi, nous interviendrons tout au long de ce CA de manière à faire des remarques et des propositions sur le rapport général 2017-2018 qui fassent apparaître la réalité et la richesse de tout le sport scolaire. C'est pourquoi nous demandons que la présentation du rapport général soit faite chapitre par chapitre avec discussion et remarque à la fin de chacun d'eux.

Je vous remercie de votre attention ».

Benoît Hubert, Secrétaire général - SNEP/FSU :

« En propos liminaire à mon intervention, je souhaite dire que je reçois avec curiosité et intérêt la volonté de faire entre le MEN et l'UNSS une convention pluriannuelle d'objectifs avec les moyens afférents qui pourraient donner une lisibilité à moyen terme de la vie et des projets de la structure.

Je souhaite également dire à Mme la Directrice suite à ses propos introductifs que si le SNEP-FSU peut être virulent quand il défend des positions, il ne l'est pas quand il s'exprime en dehors de la structure et notamment vis-à-vis des politiques et qu'il défend et promeut le sport scolaire du second degré dans toutes ses dimensions. Enfin, si l'on souhaite des relations plus nourries et plus constantes entre le ministère des sports et celui du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, un des moyens possibles est de répondre favorablement à la revendication de rattachement du ministère des sports dans une nouvelle inter ministérialité dans un grand pôle éducatif.

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

A l'occasion de la première instance de Mme la directrice suite à sa nomination, je souhaitais au nom du SNEP-FSU, lui souhaiter la bienvenue et lui dire à quel point les attentes sont fortes pour que soient trouvés les voies et moyens d'un nouveau souffle pour le sport scolaire du second degré afin que soit facilité le travail des animateurs d'AS avec moins de pressions « administratives », pour que la démocratie puisse être réelle partout et pour un développement davantage tourné vers le sport pour tous au bénéfice de l'ensemble des élèves.

L'état d'esprit de nos collègues n'est pas au beau fixe en cette fin d'année et toute velléité de changement devra prendre en compte cet état de fait.

En dehors du contexte général que personne ne peut ignorer tant les mobilisations sont nombreuses dans plusieurs secteurs et qui montrent que des points de rupture sont en passe d'être atteints, les enseignants d'EPS sont touchés de plein fouet par nombre de réformes.

Ce sont d'abord les mesures prises pour la Fonction Publique avec le gel du point d'indice, le jour de carence, le report d'une partie de PPCR, l'augmentation de la CSG non compensée entièrement et bientôt plus compensée du tout... mais aussi les réformes insupportables menées à grande vitesse dans l'Éducation nationale. Nous ne reviendrons pas sur la réforme du collège qui a relégué l'EPS à un simple supplément d'âme en considérant qu'elle n'avait plus à être valorisée pour elle-même dans le DNB mais, depuis 18 mois, ce qu'ont subi les enseignants et la discipline est sans précédent historique :

- Perte de 21% des postes au CAPEPS l'an dernier
- Réforme du lycée qui enterre les enseignements d'exploration et de complément sans créer d'enseignement de spécialité en n'offrant qu'une possibilité d'enseignement facultatif. Sur ce sujet nous avons alerté à plusieurs reprises et, d'après les premières remontées, ce que nous disions se confirme, de très nombreuses options disparaissent. A titre d'exemple sur Besançon sur la vingtaine existante dans l'académie il n'en resterait plus que 4... Ces premières remontées nous montrent une saignée sans précédent de l'offre mais est-ce étonnant vu les signaux donnés par l'administration ?
- Réforme des programmes, menée à la hussarde qui ne manquera pas de générer de la colère
- Suppression massive de postes et nous savons décoder les informations qui nous sont distillées, pas besoin de nous faire un couplet sur le maintien du potentiel d'enseignement grâce à l'injection de plus de 2085 ETP en heures supplémentaires... Quand 76% des enseignants font déjà 2h supplémentaires en moyenne, on n'ose imaginer les pressions qui vont s'exercer et je ne parle même pas de la qualité de l'enseignement avec autant d'HS...
- Des ORS qui potentiellement et formellement montent d'année en année
- ...

On est donc avec une profession au bord de la crise qui va connaître de nouvelles dégradations, et pas qu'un peu, de ses conditions de travail, une déconsidération de plus en plus profonde de leur discipline à rebours de tous les discours institutionnels, gouvernementaux, présidentiels... Parler de confiance en l'état ne relève plus de la méthode Coué mais simplement d'un vœu pieux impensable et irréaliste.

Il n'y aura pas de réforme sans les personnels et sans un véritable dialogue social et les tentatives scandaleuses pour les faire taire ne résoudra rien et ne fera qu'attiser les colères.

C'est dans ce contexte brossé à grands traits que se place ce CA au lendemain d'élections professionnelles qui ont très largement confié au SNEP-FSU la responsabilité de porter fortement ces problématiques.

L'augmentation de 10% du prix du contrat licence qui renvoie aux familles et aux AS la difficile tâche d'assumer financièrement la plus grande part des augmentations (transports, matériels, locations...) et la fronde qui s'en est suivie, en dehors des difficultés réelles générées dans nombre d'AS, se mesure également à l'aune de ce contexte.

Pour en venir sur quelques points de rentrée spécifiques à l'UNSS

A Créteil, Paris, Toulouse, certains de nos collègues se voient, à ce jour encore, refuser les 3h d'AS dans leur service. Malgré le Décret du 07/05/2014 et malgré l'intervention des sections locales du SNEP-FSU, les autorités académiques s'exonèrent du respect des droits des personnels et privent des élèves d'un encadrement et d'une offre sportive. Nous tenons à dénoncer ces décisions et demandons qu'une intervention soit faite auprès des services académiques concernés. Ce qui a été rendu possible à Nantes, où les forfaits AS étaient refusés à la rentrée pour certains collègues affectés sur postes partagés, doit pouvoir l'être sur tout le territoire dans l'intérêt de tous les élèves quel que soit leur lieu de vie et d'études.

L'autonomie des EPLE et les contraintes d'emploi du temps sont régulièrement avancées dans de trop nombreux lycées et LP pour justifier de cours ou devoirs surveillés les mercredis après-midi. Pourtant 70% des lycées et 58% des LP libèrent ce temps dévolu au sport scolaire, alors pourquoi pas tous ? La libération du mercredi après-midi est pourtant reconnue comme l'une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire dans la note de service du 21/03/16 !

Nous souhaitons également revenir sur les « affaires » de Nice et Limoges. Car même s'il nous a été répondu au CA d'avril dernier comme noté dans le PV « Sur Nice et Limoges : rien n'est caché. La LC (lettre circulaire) administrative a très sensiblement changé. Les contrôles sont renforcés », nous ne nous satisfaisons toujours pas de cette réponse. Le manque de transparence nuit à l'image tant de l'institution que de la structure UNSS. Ce sont des conclusions officielles que nous attendons, celles qui ont motivé l'éviction des directeurs de certains de ces services UNSS et qui pourront ainsi mettre un terme aux doutes, aux rumeurs et à la suspicion.

Enfin j'aborderai deux sujets qui relèvent d'une actualité plus immédiate et sur lesquels il est assez urgent de se pencher : la fusion des académies et l'attractivité des emplois de directeurs de services UNSS.

Sur la fusion des académies, nous n'évoquerons que les questions sportives aujourd'hui. La réorganisation territoriale vient percuter l'organisation que nous avons jusqu'à présent. Les équilibres en termes de nombre d'équipes, de nombre de rencontres, de manifestations promotionnelles et de phases qualificatives vont être bousculés. Nous rappelons notre attachement à ce qu'un maximum de jeunes puisse participer à des rencontres et aient la possibilité d'accéder au plus haut niveau possible. La mise en place des grandes régions académiques ne devra pas réduire les activités du sport scolaire mais ne devra pas non plus surcharger les calendriers et le travail de tous les acteurs. La réflexion doit être lancée au plus vite tant au plan local que national afin d'anticiper cette réorganisation.

A propos des emplois de directeurs de services UNSS : L'appel à candidature sur les 40 postes de cadres à la rentrée 2019 (dont 12 postes d'adjoint et 1 poste de détaché) n'a reçu qu'une quarantaine de candidats dont seulement 12 femmes. 8 postes n'ont qu'un seul candidat et 11 postes n'ont pas été demandés du tout

Ce faible nombre de candidatures doit nous interroger. La charge de travail, l'insuffisance - voire l'absence - dans certains services de personnels de droit privé ou d'adjoint, le refus de prendre en compte la direction adjointe d'un service et du détachement à l'UNSS pour les DNA pour l'accès au 1er vivier de l'éligibilité à la classe exceptionnelle sont autant de points auxquels il faut apporter des évolutions si on veut redonner de l'attractivité à ces emplois, qui rappelons le, sont indispensables au bon fonctionnement et au développement du sport scolaire.

Pour conclure et ne pas rester sur des aspects sombres, je tiens à féliciter l'ensemble des acteurs du sport scolaire pour le travail remarquable accompli et à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation des documents que nous étudions aujourd'hui. Le rapport général 2017-2018 met en avant toute la richesse et les réussites du sport scolaire, réussites dont nous pouvons toutes et tous être fiers et particulièrement les élèves au travers de leur implication volontaire et responsable.

Merci pour votre attention ».

Elisabeth Allain-Moreno, déléguée nationale EPS pour le SE-UNSA

« Ce conseil d'administration se tient juste après une longue période électorale pour les professionnels de l'Éducation Nationale.

Avec 21,60% de votes exprimés et un gain de 4185 voix par rapport à 2014, l'UNSA Éducation reste la 2ème organisation de l'Éducation nationale. Dans un scrutin marqué par une grande stabilité, l'écart de représentativité avec la première organisation se réduit encore. Un nombre plus important de collègues sont venus conforter notre syndicalisme réformiste.

Notre travail depuis 4 ans, notre volonté de proposer pour progresser, notre exigence de proximité avec nos collègues, prennent ainsi, par ce soutien, tout leur sens.

Un soutien à notre projet qui conjugue notre ambition pour un système éducatif plus juste avec notre détermination à améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, la participation est en hausse. Dans un contexte social et politique particulièrement tendu, cette progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale. Le ministre doit l'entendre. Il est temps de changer de méthode et de laisser une place plus importante à la négociation avec les organisations syndicales.

L'UNSA Éducation est aussi réaliste sur la situation d'un syndicalisme qui dans son ensemble est questionné. Nous avons toujours fait le choix d'un syndicalisme différent, éloigné de la posture et du « tout ou rien », choix exigeant approuvé par encore plus de collègues.

Plus spécifiquement au corps des professeurs d'EPS et chargés d'enseignement d'EPS, ces élections 2018 ont permis au SE-UNSA de gagner 4 nouveaux sièges. Nous entrons à la CAPA EPS de Créteil et de Strasbourg. Nous doublons nos sièges à la CAPA EPS de Poitiers et de Toulouse.

Des résultats très positifs sont également à noter pour certaines académies qui ont déposé une liste pour la première fois ou pour d'autres qui, sans obtenir de sièges supplémentaires, ont vu leur nombre de voix augmenter considérablement.

Ces avancées n'auront toutefois pas suffi à nous permettre de conserver notre siège national. 93 petites voix, sur 17 015 votants, nous ont en effet manqué.

Je tiens également à faire connaître la note d'ambiance de cette période électorale. Tout au long de la campagne, jamais les militants du SE-UNSA n'ont failli à leur engagement, à leur sens de l'intérêt collectif et à leur éthique du militantisme. Le courage dont ils ont usé face aux coups de l'adversaire et l'humilité qu'ils ont préservée ont été considérables.

Car oui, face à nous dans cette campagne, un syndicat, aigri de la perte de son monopole en CAPN en 2014, fortement dérangé de voir croître une autre dynamique que la sienne et prêt à tout pour nous sortir de la CAPN, un syndicat a sorti l'artillerie lourde tout au long de la campagne et plus que jamais le dernier jour du vote. Un syndicat qui a eu recours à tous les moyens d'intimidation de nos réseaux, de persuasion de nos collègues, sans scrupule, sans éthique ni limite, allant jusqu'à la diffamation, le mensonge, les menaces et les attaques personnelles. Un syndicat qui a enfreint son devoir de neutralité profitant de manifestations UNSS pour brandir des banderoles syndicales incitant au vote en sa faveur, notamment lors de départs de Cross.

Une attitude à laquelle nous n'avons répliqué que par la poursuite de notre objectif de réussite, de notre ligne de campagne, restant fidèles à nos valeurs qui nous réunissent et nous fédèrent à l'UNSA.

Même si plusieurs rectorats ont déjà reconnu et regretté de tels agissements, nous tenons au SE-UNSA à dénoncer, ici, ces pratiques loin de notre vision du syndicalisme ouvert que nous portons et loin de toute valeur que, nous enseignants, voulons et devons transmettre à nos élèves, futurs adultes dans une société du savoir vivre ensemble, du savoir accepter l'autre et son opinion. Pour nous au SE-UNSA, une société libre et riche de pluralité d'opinions est la meilleure protection contre tout enfermement dogmatique.

Elections toujours, lors du scrutin du 22 novembre dernier, propre aux personnels salariés de l'UNSS, l'UNSA a à nouveau été élue dans le collège des employés et techniciens, obtenant un siège sur 5. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont soutenu nos candidats.

Pour revenir à l'actualité de la profession, qui elle ne s'est jamais arrêtée durant la campagne, je tiens à évoquer la publication des 730 postes offerts au Capes pour la session 2019, soit 650 pour l'externe et 80 pour l'interne. C'est 30 postes de plus qu'en 2018 sur ces deux concours.

Le SE-UNSA avait dénoncé haut et fort la coupe sévère des postes en 2018, d'abord à travers un communiqué de presse commun avec l'Anestaps, puis lors de différentes audiences au cabinet du ministre.

Dans un contexte d'annonces de projets pour l'École, soutenus par la dynamique Paris 2024 et la volonté de notre président d'augmenter considérablement la pratique sportive en France, il était paradoxal de baisser le recrutement d'enseignants d'EPS.

Pour le SE-UNSA, cette augmentation représente une bonne nouvelle pour les 6565 candidats, plus nombreux qu'en 2018 (+329 candidats), preuve une fois de plus que le degré d'engouement pour le métier est intimement lié à l'offre d'emploi et que toute politique qui prétend vouloir rendre le métier plus attractif ne peut honnêtement plus ignorer ce levier.

Cette hausse est aussi capitale pour l'École et ses professionnels qui portent pour les élèves des enjeux de bien-être, confiance en soi et respect, indispensables à une société du savoir vivre ensemble et pour une pratique après l'école et tout au long de la vie.

Eduquer physiquement et sportivement un élève ne se réduit pas à lui faire découvrir et pratiquer une activité, c'est avant tout l'accompagner dans des expériences corporelles individuelles et collectives, faisant appel à une connaissance de son corps, une maîtrise et une acceptation de soi et de l'autre, et cela ne va pas sans un nombre limité d'élèves par classe.

Le SE-UNSA regrette toutefois que ces hausses aux Capéps externe et interne ne compensent qu'à hauteur de 27% la suppression du Capéps réservé.

Je terminerai enfin par le sujet au cœur de l'actualité éducative depuis plusieurs mois désormais, les programmes au lycée. Si au SE-UNSA, nous partageons les finalités des futurs programmes d'EPS et sommes assez satisfaits que nombre de nos demandes d'ajustements aient été intégrées au texte lors des consultations de ces dernières semaines, nous déplorons le retour en arrière sur certaines avancées hier en CSE et le faible nombre d'heures consacrées à l'enseignement obligatoire comme le refus de création d'une spécialité EPS comme nous le demandons depuis le début des discussions.

Compte tenu des enjeux importants portés par l'EPS et que j'ai cités précédemment, l'objectif de favoriser la pratique après l'école et tout au long de la vie devra nécessairement trouver un soutien toujours plus grand auprès du sport scolaire, notamment chez les filles où le décrochage reste toujours inquiétant.

Je vous remercie de votre attention ».

III) Approbation du PV du CA du 13 avril 2018

Mélanie Peltier, élue des AS, demande à ce que le procès-verbal du mois de décembre 2017 soit mis sur le site OPUSS avec les remarques formulées, raison pour laquelle le procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 2018 ne sera pas approuvé par les 5 élus des AS.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 2018 est mis au vote :

20 votants (5 abstentions, 15 pour)

Le PV est adopté. Le quorum est atteint.

Alexandre Grosse profite pour saluer la venue des 3 représentants du ministère des sports arrivés pendant les déclarations liminaires.

IV) Présentation du rapport général de l'UNSS 2017/2018

Cette présentation est réalisée par la directrice nationale Nathalie Costantini.

Chapitre 1 : l'UNSS et son fonctionnement :

Pas de modification textuelle particulière sur cette année 2017/2018.

Outre les textes institutionnels, le plan national de développement du sport scolaire nous permet d'inscrire notre action dans un cadre référencé, connu et reconnu par tous. Celui-ci arrive à échéance en 2020. Dès janvier 2019, un travail sur l'évaluation de ce plan va commencer pour ensuite réaliser une analyse et élaborer le prochain plan national 2020/2024.

L'actualité nous fait nous intéresser au changement de gouvernance du sport et de périmètre des régions académiques, ce qui aura des effets sur le prochain PNDSS.

Les règlements, les circulaires, les fiches sport n'évoluent que de façon sporadique en fonction des événements et de l'évolution éventuelle de certains textes.

Outre la convention d'objectifs avec le ministère des sports, une CPO avec le MENJ est en cours de réalisation. Elle permettra une meilleure lisibilité, sera pluriannuelle (3 ou 4 ans), et permettra de mieux anticiper et de se projeter sur des actions à moyen terme.

Un bilan sur les instances a été réalisé pour l'année 2017/2018. Stabilité des CR UNSS avec deux instances réunies. Sur les comités départementaux, nous sommes par contre sur quelque chose qui n'est pas admissible avec une représentation que de 35%.

Ces instances sont des instances de gouvernance. Elles sont là pour permettre à chacun des membres représentés de pouvoir acter des choses faites, mais surtout donner des espaces d'échanges et de débats à des fins d'amélioration et de décisions collectives. Tout sera fait pour que ces instances se réunissent : le recteur n'est certes pas toujours présent, mais il a un représentant ; l'inspecteur d'académie a lui aussi un représentant, et si ces instances sont posées dans un échéancier, il n'y a aucune raison qu'elles ne soient pas mises en œuvre. On ne peut pas parler de citoyenneté et d'apprentissage de la citoyenneté, si nous ne sommes pas capables de faire vivre des instances qui en sont le reflet.

Les recteurs sont dans une dynamique de travail avec l'UNSS et le sport scolaire et nous devons profiter du positionnement de nos cadres auprès des recteurs pour valoriser le sport scolaire comme outil au service de leurs orientations.

Pour l'année scolaire 2017/2018, deux créations de postes de cadres : Versailles, Toulouse. On dénombre aussi 13 nouveaux cadres sur des postes existants.

158 personnes de droit privé étaient comme en 2017/2018 employées en 2016/2017. Ce qui peut faire la différence, c'est la quotité de services de ces personnes car nous sommes en équivalent temps plein, et pas forcément en personne.

L'UNSS est agréée pour accueillir des jeunes désirant effectuer un service civique. Le service civique représente une aide considérable. En 2017/2018 on recense un nombre un peu plus conséquent de ces services civiques même si deux missions n'ont pas été reconduites (santé et international).

Un travail sera réalisé en 2018/2019 avec la direction générale des services civiques pour garantir le cadre de fonctionnement de ces contrats notamment autour de la formation.

Mélanie PELTIER, élue des AS, a détecté dans la rédaction du rapport général de l'UNSS 2017/2018 quelques coquilles, comme par exemple le nombre de présences p.9 au conseil d'administration qui n'a pas été mis à jour et qui est toujours au nombre de 20 et non de 24.

Elle tient aussi à alerter le CA du peu de contrats de droit privé alors que la charge de travail dans les services ne cesse d'augmenter.

Alexandre Grosse fait remarquer qu'il est nécessaire de faire courir une CPO sur 3 ans.

Chapitre 2 - Les éléments financiers 2017/2018 :

Emma Decrenisse, Secrétaire générale, évoque très peu de changements entre 2016 et 2017. En revanche pour 2018, une vraie baisse des subventions est enregistrée, surtout au niveau territorial.

Certains services utilisent leurs crédits de fonctionnement pour embaucher des salariés supplémentaires.

Nathalie Costantini :

Quelques éléments d'ordre général à mettre en évidence sur cette année 2017/2018 :

- Les subventions des collectivités territoriales qui sont différentes d'un territoire à l'autre,
- La stabilité des subventions du MENJ et du MS,
- La stabilité du contrat licence depuis 5 ans,
- L'augmentation des crédits d'animation reversés aux services déconcentrés,
- La stabilité du coût des affiliations à l'UNSS
- L'évolution de la mise en œuvre du PNDSS a pu être accompagnée, et se dérouler telle que cela était prévu.
- La hausse de 10% des contrats actée à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2018

Nathalie François, secrétaire nationale du SNEP/FSU, souhaite que, suite à l'augmentation des 10%, les reliquats dans leur totalité aillent sur les crédits d'animation, et non sur la communication ou ailleurs, pour que les déplacements soient mieux pris en charge.

Nathalie Costantini note là encore la nécessité de rendre lisible et visible le sport scolaire. Nous avons besoin de communiquer et de communication. Le chapitre Communication est loin d'être démesuré. Néanmoins, nous pouvons avoir une réflexion sur les formes de la Communication et sur les éléments pris en compte dans la communication. De réels efforts sont à faire sur la Communication.

Autre chapitre très réduit : la formation =1% du budget. Nous ferons en sorte qu'une complémentarité la plus forte possible se fasse entre formation EPS et formation au niveau du sport scolaire. Il faudra veiller à ce que toutes les formations soient aussi déclinées au niveau du plan académique de formation pour avoir une plus grande lisibilité sur ce que le sport scolaire peut apporter pour professionnaliser les enseignants animateurs d'AS.

Emma Decrenisse souligne que le concours des collectivités territoriales est un peu en dessous, en terme de budget mais reste à vérifier pour le prochain conseil d'administration. Difficulté sur les comptes des districts réclamés depuis 3 ans parfois en vain.

Nathalie Costantini : Bien différencier les questions qui peuvent trouver réponse au niveau national et celles qui sont de l'ordre du local. Pour avoir une plus grande visibilité au niveau des clubs, la clef de voûte du sport scolaire est l'AS. Il faut que les AS se sentent solidaires d'un département, d'un territoire, d'une région. En lien avec le ministère des sports et les clubs, il faut avoir une vraie réflexion mutualisée des personnes qui interviennent. Si les subventions des collectivités baissent, ce n'est pas par dédain du sport scolaire, mais c'est aussi par difficulté au niveau de toutes les régions, car il y a des choix à faire.

Mélanie Peltier, élue des AS, souligne que les chiffres d'un point de vue global sur tout le territoire nous permettent de mieux communiquer en fonction des territoires. Elle souhaite que les AS de tous les mercredis soient encore plus présentes dans le rapport général de l'UNSS, à la place des événements internationaux par exemple.

Florent Kunzelmann, élu des AS, souligne la notion d'autonomie réelle dans chaque AS pour rendre possible les compétitions.

Nathalie Costantini : Une AS est dans un établissement scolaire, présidée par un chef d'établissement. Il peut y avoir dans le fonctionnement des modalités qui permettent des formes d'autonomie mais sans retour des pratiques il est difficile de valoriser leurs actions quotidiennes.

Serge Clément, DASEN des Yvelines : La charge financière de travail par nos collègues au niveau des districts est extrêmement lourde. Renforcer l'échelon district est complètement déterminant pour dynamiser toutes les AS. Les AS même les plus dynamiques sont parfois limitées dans leur capacité à transporter, à déplacer des élèves. Le financement doit donc être clarifié, organisé, structuré et adopté dans les instances.

Chapitre 3 - Fonctions éducatives :

Volonté forte d'agir sur les fonctions éducatives du sport scolaire : culturelle, sociale, éducative, de santé publique, patrimoniale...

Le sport scolaire doit profiter de son public captif qui souhaite pratiquer mais aussi partager et prendre du pour agir aussi sur les autres domaines attendus par l'école.

Les jeux olympiques et paralympiques de 2024 doivent être mobilisateurs et permettre de générer des talents de développer des excellences.

Nécessité d'agir pour créer un habitus de pratique qui sera relayé par l'indicateur de fidélisation.

Bien que ce ne soit pas encore le cas dans tous les sports, la parité filles/garçons existe presque.

Une vraie difficulté persiste pour réussir à faire venir les 3 élèves sur 4 qui ne sont pas encore concernés par la pratique sportive volontaire

Les élèves dans les AS sont aussi pour un grand nombre d'entre eux dans les clubs. C'est une vraie filiation entre les deux et il n'y a pas de concurrence entre les modalités de pratique.

Chapitre 4 - Les actions en faveur du développement de l'UNSS :

Edouard Andréassian, Directeur de Cabinet :

- Le bilan du fonds de solidarité : sont concernées des AS avec une dynamique de fonctionnement mais avec de réelles difficultés notamment en lien avec les coûts des déplacements.
- Le prix Ethic'Action organisé au Sénat : projets d'établissements initiés par des AS
- Les masterclass : au nombre de 6, elles sont encore trop peu nombreuses

Nathalie Costantini : pour chacune des thématiques il existe un référent à la DGESCO qui aidera à faire du lien avec les projets relayés par elle pour augmenter la portée des actions et atteindre tous les territoires.

Edouard Andréassian :

Dans les quartiers de l'éducation prioritaire, le taux de pénétration est supérieur à la moyenne nationale. Un travail doit être ciblé sur la ruralité, sur les liens avec les clubs et les ligues afin d'agir sur la fidélisation dans une forme de pratique physique et sportive.

Serge Clément : On observe une fidélisation depuis 2010 au sport scolaire qui ouvre une porte vers le fédéral. C'est un vrai sujet à partager avec le ministère des sports car toutes les fédérations ne le proposent pas.

Nathalie Costantini : Réussir le développement d'un l'habitus de pratique, est très important.

Nadine Richard, Sous-Directrice de l'action territoriale, représentant la ministre des sports, souligne qu'il faut absolument que le jeune puisse continuer sa scolarité sans rupture de pratique

Nathalie François demande qu'un lien soit fait entre le nombre de licenciés des collèges et lycées et le nombre de professeurs dans chaque structure.

Philippe Dekeyser, Directeur des Sports, informe que dans les crédits d'animation distribués aux régions, le nombre d'AS rurales est devenu un critère de répartition.

Alexandre Grosse : Une présentation de l'utilisation des ressources supplémentaires au bénéfice de ces territoires devra être faite.

Nathalie Grand, Directrice nationale adjointe :

- Un Jeune Officiel peut avoir plusieurs certifications dans différents sports sur une même année. Il est de notre mission de les former, pour les impliquer dans les AS, avec en ligne de mire la préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce dossier qui monte en puissance chaque année, est toutefois confronté à un obstacle : celui de la mise en place de commissions régionales, au nombre d'une douzaine seulement à ce jour.
 - La formation au niveau des arbitres et des juges est riche et de haut niveau. Il existe toutefois encore des conventions avec des fédérations où les passerelles sont quasiment inexistantes. Seulement 15 fédérations ont des passerelles reconnaissantes et valorisantes.
 - La formation des jeunes coaches saisie sur OPUSS est obligatoire. Elle a été multipliée par 3. Un livret « Je suis jeune coach » a été créé par la commission nationale « Jeunes Officiels ».
- Il faut proposer des passerelles à nos jeunes coaches au sein des fédérations, mais c'est un dossier qui stagne encore.
- En raison du manque de commissions régionales ou départementales au sein des territoires, la formation des jeunes dirigeants stagne aussi. Des alternatives sont toutefois proposées par les CROS et les CDOS pour des formations de délégués au sein des établissements.
 - Davantage de formations de jeunes secouristes avec un diplôme valorisant sont mises en place. Le partenariat MAIF avec un travail sur la protection civile ne cesse de se développer. Un travail sur d'autres partenariats, avec les pompiers et la croix rouge par exemple, est en cours.
 - Les échanges sur l'international et sur les équipes de France sont favorisés pour les jeunes reporters.

Nathalie Costantini : Il existe beaucoup de fonctions connexes à la pratique sportive que les jeunes peuvent remplir. Volonté de développer avec le ministère de l'enseignement supérieur un travail pour valoriser les compétences acquises par nos jeunes officiels dans le cadre de Parcoursup. Les formations liées aux métiers du sport ne seront pas les seules concernées. Les compétences acquises en termes de savoir-faire et de savoir-être seront surtout concernées pour parfaire la connaissance du jeune et participer à l'adéquation compétences / formation.

Bernard André, IGEN groupe EPS : Avec la réforme du bac 2021, se pose la question de la validation des acquis des expériences des jeunes, pour ce qui concerne les sportifs de haut niveau, mais aussi le haut niveau du sport scolaire, avec d'un côté les podiums et de l'autre les jeunes officiels. En 2019/2020, l'enseignement optionnel continuera à fonctionner. La réforme du lycée voit cependant l'enseignement optionnel disparaître pour les épreuves ponctuelles. C'est pourquoi, la proposition de Madame Costantini sur les jeunes officiels est envisageable dans Parcoursup, mais la question du podium sera posée.

Nathalie François : Il faut revisiter toutes les conventions pour qu'il y ait cette notion de passerelles et d'équivalence. Il faut aussi accepter qu'il n'y ait pas de commission dans chaque académie et dans chaque département, et faire attention aux filles qui sont de plus en plus nombreuses, au regard de ce qu'elles représentent.

Nathalie Costantini : Un important travail est fait pour avoir des données statistiques de notre action. Une réflexion est en cours pour croiser les notions traitées et faire une véritable analyse de notre impact au regard de nos motifs d'agir. Ce document sera un outil de communication pour rendre compte de ce que fait le sport scolaire.

Florent Kunzelmann, élu des AS : Concernant le coût moyen de fonctionnement d'une AS, il serait intéressant de savoir combien de journées de rencontres un jeune a la possibilité de réaliser, pour mieux le détailler dans le chapitre des AS (p.32 du RG de l'UNSS).

Marie-Ange Daffis, Directrice nationale adjointe :

Le dossier « sport, filles et mixité » est un axe prioritaire du PNDSS dans l'objectif d'accessibilité. Le plan de féminisation a été poursuivi avec une dominante sur la mixité souhaitée dans toutes les d'activités excepté les sports collectifs. Cependant on observe une baisse des finances en 2017 consacrées aux actions autour du développement de la pratique sportive féminine dans les cadre des crédits d'animation du 70/30. Cette baisse s'explique d'une part par des fléchages de subventions départementales ou régionales qui ont disparus concernant le développement de cette pratique ne permettant pas aux services de s'engager seuls dans des opérations d'envergure et d'autre part par des choix politiques de ces mêmes services déconcentrés qui subissent également ces baisses de subventions d'un point de vue global.

Il est encore indispensable de développer les actions autour de la mixité dans les formules compétitives ainsi que des actions liées à l'éducation du vivre ensemble, dans cette année de l'égalité filles/garçons. Des axes de réflexion de la commission mixte « Sport-filles et mixité » s'orientent vers l'organisation de master class sur l'égalité ainsi que sur la réalisation d'un livret sur les pratiques innovantes en termes de mixité.

La Lycéenne, seul évènement UNSS 100% filles, doit être développé dans un maximum de territoire et porter les messages de santé et d'engagement au plus près des associations sportives.

Mélanie Peltier, élue des AS : L'enjeu le plus important est l'égalité. Il faut vraiment faire attention à la terminologie de la mixité. Il faut plus proposer aux filles une offre de haut niveau de pratique sportive qui soit encore plus reconnue et insister sur l'ouverture des sections sportives scolaires sur les filles.

Serge Clément : Les formules ne doivent pas être exclusives. Le terme mixité fait sens. Il faudrait sur les perspectives revoir les formules pour rendre possible une pratique plus forte, plus engagée et plus nombreuse des filles. Des initiatives déjà reprises au sein de l'UNSS ont été un facteur de promotion de la pratique féminine.

Alexandre Grosse : L'objectif de création de 1000 sections sportives pour les filles est une priorité dans le plan annoncé par le ministre pour préparer les JO 2024.

Elisabeth Allain Moreno : La mixité est aussi un levier des politiques éducatives. La mixité dans le sport scolaire a tout intérêt à être ce levier. Des champs plus larges sont à explorer.

Marion Trouillet, Directrice nationale adjointe :

- Le sport partagé est un programme en plein développement. Le nombre de championnats de France concerné est en nette augmentation : 27 sports dans 31 championnats de France pour un total de 240 équipes engagées.

En termes de sensibilisation, 18 dossiers « Ethic'Action » sur la thématique du handicap ont été proposés, avec des masterclass de plus en plus nombreuses. 5 AS ont été récompensées sur cette thématique.

De nouveaux référents dans les CMN sont recrutés.

Le nombre d'événements promotionnels est croissant, avec des temps forts liés à la sensibilisation, au contrôle du handicap et de la pratique partagée.

Toutefois, des points de blocage existent : le manque de visibilité face aux remontées sur OPUSS, le manque de connaissance du programme et de ses spécificités, le manque de clarté et d'harmonisation entre les différentes activités. Ainsi, une fiche sport partagé pour l'année 2019 a été créée.

Il est nécessaire de renforcer les liens avec la Fédération Française Handisport, la Fédération Française de Sport Adapté et le Comité Olympique et Paralympique Sportif Français.

Il faudrait aussi mobiliser les AS avec un plan de formation pour partager avec les familles sur la prise en charge du handicap.

Nathalie Costantini Il faut en effet mobiliser sur le sport partagé mais se poser aussi la question du sport adapté ou de la pratique handisport.

Jérôme Gilot, Directeur national adjoint,

- Augmentation des formations des animateurs d'AS dans les académies.

3 niveaux d'animateurs sont concernés par les formations :

1-Initier les étudiants STAPS et ESPE

2-Accompagner les nouveaux professeurs EPS

3-Renforcer les compétences des professeurs d'EPS animateurs d'AS « installés »

Les formations profs/élèves pratiques sur une activité particulière représentent un quart des formations à destination des animateurs d'EPS. Elles s'inscrivent dans une nouvelle procédure visant à former simultanément les enseignants et les élèves pour encourager des dynamiques d'AS. L'autre avantage plutôt innovant est de développer une forme d'engagement des enseignants et des élèves formés sur la poursuite de la pratique de l'activité en AS (élèves ambassadeurs et enseignants épaulés par des élèves formés à leurs côtés).

Les formations au des comités directeurs d'AS, lancées il y a deux ans, se développent un peu sur le territoire avec un document support sur OPUSS. Ce type de formation représente un versant pertinent dans le cadre de l'apprentissage de la vie associative, l'un des objectifs de l'UNSS.

A l'occasion de la CNCE 2018, un cahier des charges pour l'organisation d'une CACE ou d'une CDCE a été élaboré.

Les chefs d'établissements, référents Sport Scolaire (CERSS), ont un rôle fondamental. Ils souhaitent que ce rôle soit reconnu au niveau institutionnel, notamment avec une lettre de mission dès le niveau départemental puis académique et enfin national.

Pour 2019, avec la rédaction d'un courrier adressé aux recteurs, la thématique proposée sera « l'AS, outil fédérateur au service du pilotage de l'établissement ? »

Eric Frécon, Directeur national adjoint :

Un certain nombre de politiques impulsées et de mesures ont vu le jour.

3 mesures concernent directement l'UNSS :

- La création d'un label Jeux 2024 proposé à l'ensemble des AS et des établissements scolaires.

- La candidature de l'UNSS à l'organisation d'une olympiade scolaire en 2022.

- La création d'un programme de mobilisation de jeunes volontaires pour que les jeunes officiels puissent candidater à ce programme et participer à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques.

Les 3 temps forts dans le cahier des charges de la labellisation Génération 2024 sont :

- La JNSS

- La journée olympique pour mobiliser les élèves et les AS

- La semaine olympique et paralympique co-organisée avec les deux ministères et Paris 2024

L'UNSS participe à l'ensemble de ces 3 journées.

En 2018, un certain nombre d'opérations territoriales ont été initiées avec les armées.

Une convention avec la Garde Nationale autour de l'engagement de nos jeunes a été signée et a vu sa première activation dans « le Relais de la Paix » pour la commémoration du centenaire de la fin de la guerre 14/18.

Un travail a été aussi contractualisé avec la commission sport armée jeunesse pour mieux mobiliser les jeunes.

Christophe Luczak, Directeur national adjoint :

- Dans le cadre de l'AEFE et des relations internationales, la diplomatie du sport scolaire a été lancée en 2014 avec 4 axes essentiels : les relations avec la fédération internationale du sport scolaire ISF, un programme de coopération et mobilité internationale de la jeunesse à la demande de pays étrangers cherchant à structurer le sport scolaire sur le système français, un modèle de sport scolaire mondial avec l'AEFE dont les JIJ - Jeux Internationaux de la Jeunesse - sont le programme éducatif et culturel majeur (en 2019, les JIJ se dérouleront au Liban avec un programme tourné sur la francophonie), l'accompagnement des programmes éducatifs des grands événements sportifs internationaux en France et à l'étranger.

- Au niveau des actions internationales : la Haute-Saône et Vesoul, territoire rural, ont organisé les JIJ 2018 avec grand succès, le mondial de cross scolaire a été accueilli en plein Paris avec une dynamique de la région Ile-de-France et de l'académie de Paris, les schools winter games ont eu lieu à Grenoble à l'occasion de la commémoration du cinquantième des jeux olympiques d'hiver de 1968.

16 ligues sport scolaire seront créés dans 16 zones du monde par l'AEFE. A chaque fois un programme éducatif et sportif, et des actions de formation enseignants et élèves sont mis en place. Tous Les services UNSS sont concernés par ce programme.

De nouveaux projets sont en cours de réalisation pour les années à suivre (Lyon et le mondial ISF de Futsal en 2020, Clermont-Ferrand en 2021 pour le mondial ISF de Natation). Des projets éducatifs majeurs seront liés à ces temps internationaux pour augmenter le nombre de jeunes concernés (projet « supporter » en lien avec le foot et « savoir nager » avec la natation). Tous ces événements impactent constamment dans leur programme éducatif quantité d'élèves des académies et territoires concernés.

Des formations pour les cadres UNSS ayant une mission chefs de délégation ISF sont aussi réalisées en lien avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Nathalie Costantini : Le projet Futsal est accompagné d'un projet éducatif qui s'appelle « devenir supporter » la première année et « être supporter du monde » la deuxième année. Ce sujet doit aussi être travaillé sur l'ensemble du territoire national. Ce projet « supporter du monde » pour accompagner le Futsal doit être dupliqué et proposé dans toutes les académies sur tous les services régionaux pour que ceux qui le veulent, puissent s'engager aussi sur ce sujet-là et puissent profiter du temps de l'événement international. L'académie de Lyon et le département du Rhône restent à l'initiative de ce projet qui pourra se transformer à partir du cahier des charges initiales dans tous les autres territoires.

Christophe Luczak :

- La coopération internationale : toute action internationale concerne autant que possible élèves et enseignants d'EPS. Elle doit autant que faire se peut impliquer systématiquement des jeunes. C'est toute la philosophie de ce programme destiné à permettre de travailler sur la mobilité internationale des élèves.

- Dossier Santé :

Accessibilité de la licence UNSS suite à la loi santé

Le programme sport - santé « Le DéFit' » est mis en oeuvre dans les services UNSS. 71 courses ont eu lieu et montent en puissance. Des villages « sport santé » sont constamment mis en place avec nos différents partenaires.

Le Dr. Recchia, nous accompagne en réalisant des conférences sous forme de master class lors de session de formation sport / santé mises en place par les services UNSS.

Un partenariat vient d'être signé avec la Fédération Française de Cardiologie pour mieux travailler sur les gestes qui sauvent.

Des formations se mettent doucement en place sur l'ensemble du territoire.

Un document spécifique sport santé est en phase d'élaboration.

Un travail avec le ministère de la santé va être réalisé

Une commission lutte contre le dopage et les conduites dopantes est activée et un livret sur le dopage diffusé en nombre au format papier et format numérique dans les associations sportives : « Le Code du sportif sain » est très apprécié, notamment pour la qualité du travail multipartenarial.

Nathalie Costantini informe d'un lien en cours avec le département santé de la DGESCO pour peut-être être présent dans l'expérimentation autour des établissements promoteurs de santé et de la place du sport scolaire au sein de ces établissements.

Françoise Barthélémy, Directrice nationale adjointe :

- L'implication des parents : le recensement est très difficile mais on repère des parents d'élèves parfois très actifs dans la vie des AS.

Apparition en 2018 des premières rencontres départementales et régionales : témoignages pour mettre en avant la plus-value des AS du point de vue des parents. Mutualisation des contacts avec les fédérations de parents d'élèves.

Un effort de communication doit être fait sur les orientations de l'UNSS tant sur le plan de la pratique que des actions de prises de responsabilités possibles.

Un livret « parcours associatif du licencié » est en cours de réalisation -sortie prévue pour octobre 2019- avec la participation d'élèves et de parents. Ce livret de témoignages permettra, à partir d'un partage d'expériences, d'échanger sur les orientations possibles des licenciés UNSS, Jeunes Officiels, engagés et responsables.

Nathalie Costantini fait savoir que l'UNSS est très intéressée pour participer aux séminaires des fédérations de parents d'élèves en proposant un atelier autour du sport scolaire pour pouvoir mieux exprimer à certains parents ce qu'il est possible de faire dans ce temps volontaire de pratique du jeune.

Karine Aulier, administratrice nationale FCPE milite beaucoup sur le sport partagé où la mobilisation n'est pas la même car il faut impérativement sensibiliser les parents avec les programmes ULIS. Elle remercie également l'organisation de cette première rencontre avec les parents en décembre.

Françoise Barthélémy :

- Le développement durable est un dossier qui s'intègre dans les trois axes du PNDSS parce que l'Accessibilité, l'Innovation et la Responsabilité sont pleinement intégrées dans cette démarche « développement durable ». Il reste à faire rester la totalité des 15 points de la charte par tous nos partenaires.

Des outils indispensables de formation vont être prochainement proposés aux AS sous plusieurs formes : un livret en cours d'écriture, un clip vidéo.

La signature d'une convention avec Expédition, 7e continent, est en cours d'élaboration. Elle permettra d'intégrer ce chapitre dans toutes nos conventions avec les fédérations sportives et ce à tous les niveaux du territoire (départemental, régional, national)

Charles Kashema, Directeur de la Communication :

3 points essentiels de la Communication :

- la mise en lumière de ce que les professeurs d'EPS font,
- la recherche de partenaires toujours plus importante du fait de l'augmentation de nos actions et de leur impact
- la cohérence de la charte graphique.

Le bilan 2018 en termes de reconnaissance médiatique, d'impact digital et de lisibilité est assez positif.

Le partenariat peut se traduire soit par une aide en équipement soit par une subvention.

La reconnaissance extérieure de l'UNSS conduit à accroître les partenaires digitaux. Les études de communication montrent que les événements internationaux font aussi rêver beaucoup de jeunes.

Grâce aux partenaires, tous les services en région ont été dotés d'un kit signalétique national.

Un point de blocage persiste sur les remontées d'information du terrain qui sont encore trop peu nombreuses. Des aides doivent être apportées et une réflexion est en cours.

La candidature de la Normandie de 2022 pour les gymnasiales va aussi pouvoir mettre en avant l'UNSS.

Intervention du SE-UNSA - Elisabeth Allain-Moreno :

« Si au SE-UNSA, nous reconnaissons et soutenons avec conviction les actions menées par l'UNSS en faveur de l'engagement sportif des filles, je souhaite rappeler que l'utilisation du mot « mixité » pour parler des actions en faveur de l'égalité filles-garçons était dommageable.

La mixité ne peut se réduire au principe d'égalité de genre et doit être bien perçue comme un principe de vivre et agir ensemble, quelles que soient les différences. C'est en cela que la mixité, comme le sport scolaire, doit être un vrai levier pour mener et réussir toute politique éducative.

Pour le SE-UNSA, je souhaiterais qu'à l'avenir, l'ensemble des actions menées en faveur du développement du sport scolaire ne soient plus présentées de façon juxtaposée et cloisonnée mais au contraire de façon plus satellitaire en plaçant le parcours de l'élève au centre. L'enjeu en est une réelle mise en lumière de la cohérence du parcours de la maternelle au lycée ».

Nathalie Costantini :

Deux axes de travail peuvent améliorer le parcours sportif scolaire de l'élève et seront proposés dans le cadre de la convention entre le premier et le second degré :

- le premier au sein d'un groupe de pilotage sur les aspects de structures.
- le second dans une commission mixte nationale afin de mutualiser les actions déjà réalisées et de proposer un véritable sport solaire en cycle 3.

Alexandre Grosse : Les parcours au sein de l'UNSS et du second degré ne sont pas complètement absents. Les éléments évoluent d'une année sur l'autre. Mais la problématique générale à laquelle le ministère est confronté, est un système de statistiques très riche avec un suivi des analyses très fin, mais pas simple.

Néanmoins, Monsieur Grosse souhaite saluer le travail de la présentation de ce CA. Le PNDSS a été conçu de la même manière que ce CA, avec une présentation certes cloisonnée thématiquement, des avancées, des blocages, des limites et des perspectives pour chaque activité de l'UNSS, fruit d'une réflexion collective.

Bernard André, IGEN Groupe de l'EPS : Une réflexion est faite sur un travail commun de l'Inspection Générale de l'EPS et de la DGESCO sur la rédaction d'un texte chapeau par rapport au parcours scolaire sportif de l'élève. Celui-ci permettra en effet de reprendre la circulaire des sections sportives, de réfléchir à l'annonce du ministre, de reprendre aussi la circulaire de 2014 concernant les sportifs de haut niveau, pour avancer et favoriser les passerelles avec les clubs.

Gilles Rodia, élu des AS : Les élus ont apprécié la présentation de chaque directeur national adjoint sur ses dossiers. Néanmoins, les élus s'abstiendront aujourd'hui de voter un rapport général 2017/2018 avec quelques coquilles à nous transmettre.

V) Approbation du rapport général de l'UNSS 2017/2018

Mise au vote du rapport général de l'UNSS 2017/2018 :

17 votants (13 pour et 4 abstentions). Le rapport général est approuvé à l'unanimité.

VI) Questions administratives et sportives

Intervention du SNEP-FSU - Nathalie François :

Sur le budget :

- Le SNEP-FSU demande à ce que l'intégralité des reliquats de l'année 2018 soit reversée au chapitre crédits d'animation des compétitions régionales et non pas vers d'autres chapitres comme la communication ou le fonctionnement. Puisque les AS ont fait un effort financier de 10% avec l'augmentation du contrat licences, elles doivent être mieux remboursées.
- Dans les décisions budgétaires 2018, l'AG a projeté de mieux aider les AS rurales. Avez-vous avancé sur la « cartographie » de ces AS ?

A propos des licencié-es :

- Le nombre de licencié-es augmente ainsi que le taux de pénétration, mais plus intéressant on constate que tous les types d'établissement sont concernés par cette augmentation, cela veut donc dire que le sport scolaire se développe partout sans exception. Le taux de pénétration est moins élevé en lycée qu'en collège mais il faut mettre en regard le nombre d'enseignants d'EPS car en lycée on ne pourrait actuellement pas encadrer plus d'élèves.
- Les pratiquant-es : il faut modérer le constat d'un recul de la pratique sportive dans les catégories cadets/cadettes. En fait c'est parce qu'à partir de cette catégorie d'âge les jeunes se centrent plus vers une seule activité, cela ne veut pas dire qu'ils pratiquent moins longtemps et moins régulièrement, or c'est aussi cet enjeu que nous devons relever : celui de la pratique régulière qu'elle soit ou non multiactivité.

- Les Jeunes officiels/elles : La formation des Jeunes officiels est fortement mise en avant dans le rapport. Elle doit s'envisager d'abord pour le fonctionnement propre de l'UNSS (nos compétitions, nos organisations, nos reportages, nos 1ers secours, etc.). Mais il faut rester humble tout en étant ambitieux parce que nous voulons tous bien faire et remplir nos missions ou faciliter les « passerelles », mais nous ne pouvons pas tout faire. Il faut revisiter toutes les conventions entre l'UNSS et les fédérations sportives, et elles sont nombreuses, pour que les passerelles et équivalences des jeunes officiels soient systématiquement incluses.
- Les jeunes officielles Filles : Nous voulons faire quelques précisions : Les filles sont très impliquées dans les fonctions JO, il faut vraiment regarder les chiffres par sexe et pas au regard de l'ensemble, si en volume elles sont moins nombreuses, en représentation elles le sont plus. Parmi les filles 23,75% sont JO, tandis que les Garçons sont 22,92%. Nous aimerions connaître la répartition Filles/Garçons des jeunes dirigeants.

Sections Sportives Scolaires (SSS) :

D'après les chiffres indiqués (p41 et 42) il semble que le nombre d'élèves et particulièrement de filles ait très sensiblement augmenté (+9,81% au total ; + 13,83% pour les filles). Mais ces résultats sont très surprenants. En effet il y aurait 40% de SSS supplémentaires, or nous n'avons pas de retours venant en ce sens pour le confirmer.... Auriez-vous utilisé un nouveau fichier de données différent de celui utilisé les années précédentes par l'UNSS ?

Les grands évènements sportifs et le sport scolaire :

P43 : Il aurait été judicieux de citer les annonces des ministres concernant le sport scolaire :

Les 1000 sections sportives scolaires et CHAS (classes à horaire aménagé sportif) supplémentaires par exemple que nous n'avons pas vu sur le terrain. Ou encore que l'EPS était une discipline importante alors que l'enseignement de complément et d'exploration est supprimé alors qu'il représentait un vivier très important pour les AS.

Si nous continuons sur les perspectives (p44) de la labellisation « Génération 2024 », il est particulièrement crispant de lire le point 4 qui nous est sans cesse répété. Ce point 4 est ahurissant tant il relève d'une méconnaissance de la réalité des équipements sportifs des EPLE. Soyons clairs, ces équipements n'existent pas ! Ce sont majoritairement des plateaux sportifs ou des salles de classes transformées en salles de pratique dont aucun club ne veut !!! La réalité des équipements sportifs c'est 85% qui appartiennent aux communes ou groupements de communes et 10% au secteur privé. La marge est donc très fine et de toute façon inadaptée dans la majorité des cas pour une pratique sportive digne de ce nom !

Gymnasiade 2022 :

La France, au travers de la Région Normandie, est candidate pour accueillir cette grande manifestation. Comme nous l'avons toujours dit, le SNEP-FSU n'est pas opposé aux compétitions internationales. Nous tenons néanmoins à rappeler que nous sommes attentifs à ce que ces manifestations, notamment les budgets qui y sont consacrés, ne viennent pas grever les budgets et organisations des services déconcentrés pour les activités « ordinaires » des AS et des compétitions UNSS. Des engagements de différents partenaires (MEN, collectivités, partenaires privés, etc...) sont-ils déjà pris tant au plan financier qu'humain ? Si oui, apparaissent-ils suffisants ?

Alexandre Grosse : Les échanges et discussions sur les partenariats ont commencé pour crédibiliser notre candidature. Les choses sont plus avancées à ce jour pour les collectivités locales. Il y a au moins une région où tous les élus, régionaux, départementaux, même nationaux se sont fortement mobilisés. Tout n'est pas encore chiffré financièrement. Il y a encore du temps pour sécuriser les financements. Mais le budget des gymnasiades doit être tracé de façon très distincte du budget du sport scolaire.

Vacances de postes UNSS :

Nous souhaitons qu'un rappel du calendrier et de l'information des suites données aux candidatures soit fait rapidement auprès des différents Rectorats afin de ne pas nous retrouver dans la même situation que l'an dernier.

Le CF de cross va avoir lieu un samedi ce qui pose problème à certaines AS qui ne vont pas avoir leur effectif, en effet certains élèves sont engagés dans des clubs et ne pourront pas venir courir pour leur AS.

Les CF de ski sont-ils tous supprimés ?

Nathalie Costantini : La Fédération Française de Ski a envoyé dans toutes les stations et dans tous les clubs un courrier mentionnant qu'elle ne souhaitait plus que le partenariat puisse continuer tel que la convention le précisait. Ce

courrier disait en effet à tous les clubs qu'ils ne devaient intervenir que si l'UNSS signait un papier particulier mentionnant qu'en cas de problème, l'UNSS seule était responsable.

L'UNSS n'a jamais été destinataire de ce courrier et a reçu l'information par les clubs.

L'UNSS assume ce qu'elle fait et ne prendra aucun risque pour mettre en place des compétitions sans avoir l'ensemble des compétences dans ses rangs et assurer la sécurité des biens et des personnes ce qui est le reflet de la convention. Sur le niveau Excellence UNSS dans lequel les jeunes peuvent marquer des points au bénéfice du classement fédéral voire international il n'y aura pas de championnat donc car il est clairement dit dans la convention qu'il doit y avoir des représentants de la Fédération pour que ces compétitions aient lieu. Pour les autres championnats, rien a été dit, si ce n'est que des clubs refusent d'accompagner et que nos régionaux et départementaux ne peuvent pas seuls y arriver. Mais aucun courrier n'a été envoyé pour dire qu'il n'y aurait plus de ski.

VII) Clôture par Alexandre Grosse

Plus de question étant à l'ordre du jour, Monsieur Grosse clôture les travaux de ce CA.

Nathalie Costantini fait savoir qu'un prochain CA sera organisé en avril pour avoir une idée du prévisionnel financier 2019 et pour avancer sur des sujets qui ont une incidence sur l'année scolaire prochaine.